L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

IMBEAUX, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN, 13 OCTOBRE.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état ci-suit de ses affaires :

Total des primes de l'année expirée le 31 Février 1867.....$ 696,120 39

Surplus de l'année précédente.....$ 153,779 82
Primes de mer.....291,277 22
Primes de rivières.....251,071 35 — $ 696,128 39

En moins, primes remboursées.....$ 4,313 10
En moins, primes non expirées.....60,294 50 — 64,707 60

Montant net des primes.....$ 750,433 68

Pertes payées.....
Pertes par Phénoville.....$ 149,522 20
Pertes par mer.....
Pertes sur les rivières.....304,175 39

$ 476,317 39
Remboursements.....63,285 94
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, salaires, etc.....92,272 27
Escompte au fonds de sortie.....77,770 39 — $ 689,945 99

Bénéfice net.....Syria and Turkey.....$ 160,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Primes en portefeuille, fonctionnant.....$ 66,180 00
Primes en hypothèque sur propriétés foncières.....53,262 80
Primes sur billets de sûreté.....
Prêts en actions de banque et autres.....111,966 60
Prêts au corps de la Compagnie et d'Assurance.....131,727 00
Prêts sur garanties.....92,189 00
Primes en cours de perception.....34,562 27
Primes en voie de perception.....151,286 21
En caisse.....183,983 21

$ 826,957 57

$ 826,957 57

Le présent qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, President.

J. P. ROUX, Secretary.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 1er Janvier 1867.

PAUL LOLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de 8 pour cent pour ce semestre et ont nommé un comité pour le mettre en balance, pour l'année expirée le 30 Juin prochain, et dividendes pour lequel il sera mis à la disposition des actionnaires le premier lundi de février prochain. Le dit comité est composé de MM. Briggs, Rouquette et Lollens.

Il sera payé à la caisse, à partir du 1er Juillet prochain.

Les dividendes non réclamés ne produiront pas d'intérêts après le 1er Juillet prochain.

Le dividende qui sera payé à la Banque Louisiane, à partir du